

Une convention signée par les communes maintient les postes d'enseignants jusqu'en 2018



Regroupements, investissements, numérique, autant de sujet sur lesquels élus et Education nationale vont discuter à l'échelle des territoires, sans la pression des suppressions de postes d'enseignants.? - illustration florian salesse

Tendues il y a un an, les relations entre les maires de l'Allier et l'Education nationale ont retrouvé de la confiance, à la faveur d'une convention maintenant pour trois ans les effectifs enseignants.

Un an après avoir rejeté une première « convention d'aménagement durable des territoires scolaires » proposée par le rectorat, les maires de l'Allier ont adopté à une écrasante majorité le nouveau texte proposé, en fin d'année dernière (*). Un texte remanié... dans un nouveau contexte.

« En janvier 2015, lorsque la première convention a été présentée, seul le Cantal l'avait adopté en Auvergne », rappelle Bruno Rojouan, président de l'association des maires et présidents de communautés de l'Allier. Celui-ci était alors opposé à la proposition de l'Education nationale "maintien des postes d'enseignants pendant trois ans contre l'engagement de placer en RPI jusqu'à 50 % des écoles de l'Allier", qualifiée de « chantage ».

Remise à plat
et concertation

« Depuis, explique Bruno Rojouan, la Haute-Loire s'est aussi engagée dans une convention. Alors que le Puy-de-Dôme est dans une situation favorable en terme d'effectif dans les écoles, l'Allier devait maintenant s'engager, si nous ne le faisons pas c'est dans notre département que l'Education nationale aurait "récupéré" des postes. »

Dominique Bidet, président de l'association des maires ruraux de l'Allier, était lui favorable dès le départ à la « main tendue de l'Education nationale », même si « il fallait réécrire plusieurs points de la première convention ». Le nouveau texte, signé pour la période 2015-2018, « a été rédigé avec les élus, sur la base de ceux du Cantal et de la Haute-Loire et pose les bases d'une co-construction du maillage d'écoles le plus pertinent pour nos territoires, en tenant compte de ses spécificités rurales ». Fini l'objectif chiffré

d'augmentation du nombre de regroupements d'écoles, ou la mention d'une disparition des regroupements sur plusieurs communes. « Nous sortons des considérations mathématiques, ce qui est une très bonne chose », salue Bruno Rojouan.

Annie Derriaz, directrice académique des services de l'éducation nationale (Dasen) de l'Allier, a rejoint le département en juin dernier et repris en route les discussions. « Il fallait se mettre autour de la table, ce que nous avons fait avec les associations de maire. L'idée, grâce à cette convention, c'est que l'Allier ne soit plus sous le couperet des retraits de poste ». L'occasion de « prendre de nouvelles habitudes de travail, avec les élus, puis bien sûr avec les représentants des parents d'élèves et des enseignants, pour trouver l'organisation pédagogique la plus adaptée au territoire et à la réussite des élèves, avec notamment le développement du numérique, la scolarisation des enfants de moins de trois ans, les dispositifs plus de maîtres que de classes, un meilleur remplacement des professeurs. »

S'adapter à la nouvelle carte des com'com

Une organisation sans schéma uniforme : « un regroupement pédagogique intercommunal peut être une bonne solution mais ce n'est pas une fin en soi. S'il compte trop peu de classes, est-il souhaitable, doit-il être modulé ? (lire exemple ci-dessous, NDLR) ? Nous devons prendre en compte les moyens des communes, leurs investissements dans leurs écoles, le temps de transport des écoliers et la nouvelle carte des intercommunalités qui sera adoptée cette année », liste sans exhaustive la Dasen.

Fini donc la rigueur arithmétique, place à la géométrie... variable.

(*) Lors d'un vote en novembre au Montet : 142 votants, 109 pour, 26 contre, 5 blancs et 2 nuls.

Julien Bigay